



# DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

## De la PS au CM2

### Année scolaire 2026 - 2027

A remettre renseigné et complété des justificatifs au Service des Inscriptions Scolaires  
Au Domaine de la Vanille 470 Rue de la Gare - Bât G Étage 2 - Tél. 02 62 58 56 02

**ÉCOLE DE SECTEUR :** ..... **NIVEAU :** .....

- **1<sup>ère</sup> inscription à l'école maternelle**
- **Inscription en élémentaire**
- **Changement d'école**

#### Demande de dérogation

(hors secteur d'habitation)

**École souhaitée N°1** .....

**École souhaitée N°2** .....

**Motif :**

- *Rapprochement de fratrie*
- *Trajet*
- *Maintien sur secteur* (TPS → PS ou GS → CP)
- *Autre* (précisez) .....

<b>Restauration scolaire</b>	OUI	<input type="checkbox"/>	<b>NON</b>	<input type="checkbox"/>	(Faire inscription auprès du service de la Régie Centrale)
<b>Transport scolaire</b>	OUI	<input type="checkbox"/>	<b>NON</b>	<input type="checkbox"/>	(Faire inscription auprès de la CIREST)

## DÉCISION DE LA COMMISSION

(Cadre réservé au service scolaire)

**Avis favorable**

**Avis défavorable**

**Motif** .....

**Proposition** .....

**École d'inscription** .....

## FICHE ENFANT

**Nom et prénoms de l'enfant :** .....

Date de naissance : ..... Lieu : .....

Sexe : Masculin

Féminin

Adresse : .....

Nom de la dernière école fréquentée : ..... Niveau scolaire : .....

Commune : ..... Département : .....

**Êtes-vous véhiculé ?**

OUI

NON

**Votre enfant bénéficie t-il d'une notification MDPH:**

Votre enfant est-il en situation de handicap ?

OUI

NON

Votre enfant a t-il besoin d'une AESH ?

OUI

NON

Votre enfant a t-il besoin d'un aménagement spécifique ?

OUI

NON

Si oui, merci de préciser si votre enfant bénéficie d'un matériel spécifique :

.....

OUI

NON

Votre enfant bénéficie t-il d'un transport adapté ?

OUI

NON

Votre enfant bénéficie t-il d'un PAI ? (maladie chronique ou handicap)

OUI

NON

Si oui, quelles sont les mesures à prendre ?

.....

## FICHE REPRÉSENTANTS LÉGAUX

	<b>RESPONSABLE LÉGAL 1</b>	<b>RESPONSABLE LÉGAL 2</b>	<b>AUTRE RESPONSABLE</b>
<b>Qualité</b>	Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/>	<i>Merci de préciser :</i> .....
<b>Autorité parentale</b>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
<b>Nom et Prénom</b>			
<b>Adresse</b>			
<b>Téléphone domicile</b>			
<b>Portable</b>			
<b>Mail</b> <i>(indispensable pour vous informer de la décision)</i>			
<b>Profession</b>			
<b>En cas de séparation ou divorce</b>	Précisez l'adresse de résidence principale de l'enfant : Résidence principale de l'enfant : chez le Responsable 1 <input checked="" type="radio"/> chez le Responsable 2 <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> Résidence alternée, fournir une copie du jugement ou une attestation signée des 2 parents		

## AUTRES ENFANTS A CHARGE SCOLARISÉ SUR UNE ÉCOLE DE LA COMMUNE

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Établissement scolaire à la rentrée 2026-2027</b>

# PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR UNE INSCRIPTION SCOLAIRE

## A fournir OBLIGATOIREMENT pour traitement des demandes

- Présentation (du ou des) livret(s) de famille original (aux) et de leurs photocopies ou acte de naissance de -3 mois
- Photocopie d'un justificatif d'adresse de – 3 mois : électricité, eau, téléphone fixe
- Photocopie de la pièce d'identité des responsables légaux

### Si vous êtes hébergé :

- Attestation d'hébergement
- Pièce d'identité de l'hébergeur

### Certificat de radiation :

- La remise du certificat de radiation **est impérative** pour le traitement d'une demande d'inscription arrivant de **toute provenance**.
- ▶ Pour l'admission dans l'école concernée, la présentation du certificat de radiation est obligatoire et sera réclamé par la direction de l'école.

### En cas de Séparation ou de divorce :

- Photocopie des pages du jugement où figurent le nom des parents et où il est spécifié les conditions de garde en cas de séparation ou de divorce. En cas d'autorité parentale conjointe, fournir une attestation sur l'honneur du deuxième parent accordant l'inscription scolaire et hors temps scolaire

### Pour les enfants accueillis chez un proche :

- Délégation parentale : fournir une attestation signée par la mairie où est né l'enfant, ou par le juge en charge des affaires familiales

### Pour les enfants bénéficiant d'une aide sociale à l'enfance : (ASS FAM, maison de l'enfance ...)

- Décision de placement du Département

### Pour un enfant en situation de handicap :

- Le courrier de notification de la MDPH

### Demande de dérogation :

- Formulaire de demande de dérogation avec les pièces justificatives demandées, selon votre situation.

→ **Le service se réserve le droit de demander tout justificatif permettant l'inscription effective en école.**

Je soussigné(e).....(nom, prénom), agissant en qualité de Responsable 1, Responsable 2, Tuteur (*rayer les mentions inutiles*), certifie sur l'honneur que les renseignements fournis sur ce dossier sont exacts et m'engage à signaler tout changement.

Fait à.....le .....

### Signatures

<b>Père</b>	<b>Mère</b>	<b>Autre responsable</b>

## **Commune de Saint-André – Direction de la Réussite Éducative – Inscriptions Scolaires**

### **LE RÈGLEMENT DE LA SECTORISATION ET DES INSCRIPTIONS SCOLAIRES DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ**

*En application de l'article L. 111-1 du Code de l'Éducation, l'éducation est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national, quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur.*

*Conformément à l'article L 212-7 du Code de l'Éducation, la commune de Saint-André détermine, par délibération du Conseil Municipal le ressort de chacune de ses écoles, c'est-à-dire le périmètre d'affectation scolaire des enfants en fonction de leur lieu de domicile, qui s'impose aux familles.*

*Dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière éducative, la Ville de Saint-André assure l'inscription administrative des enfants sur les 28 écoles publiques de la commune .*

*Le règlement a pour objectif de formaliser les règles et conditions d'inscriptions dans les écoles publiques du premier degré de la Ville, dans le cadre de la sectorisation définie par la municipalité :*

- *Toute entrée dans une école publique du territoire doit faire l'objet d'une inscription scolaire auprès de la Ville de Saint-André.*
- *L'inscription administrative des enfants à l'école s'effectue sur la base de la sectorisation établie par la Ville de Saint-André dans l'école du secteur correspondant à l'adresse du domicile de la famille ou des représentants légaux de l'enfant.*
- *L'inscription scolaire est réalisée en deux temps : la Ville affecte l'enfant sur une école et le ou la Directeur(trice) d'école admet l'enfant dans l'école.*

*Une place à la scolarisation des enfants de moins de trois ans est faite par la proposition de places en classes de Toute Petite Section et en Classe Passerelle pour une meilleure intégration scolaire.*

***Les données figurant sur ce dossier d'inscription scolaire font l'objet d'un traitement par la collectivité, responsable de traitement, destiné à la gestion et au suivi de votre demande.***

***Pour plus d'information sur l'utilisation de vos données, veuillez consulter notre politique de confidentialité disponible sur le site internet de la ville ou le service des inscriptions scolaires.***